

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 3 mars 2016 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| - Daniel Dumontier | - Micheline P. Fortin |
| - Mario Dufour     | - David Dumont        |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 3 MARS 2016

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Éclairage terrains de soccer et stationnement: Offre de service complémentaire
3. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: Demande d'autorisation
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de l'assemblée

#### Résolution #2016-03-093 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

#### Résolution #2016-03-094 : Éclairage terrains de soccer et stationnement: Offre de service complémentaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire procéder à l'installation d'un nouveau système d'éclairage pour les deux terrains de soccer situés au bout de la rue Poupart ainsi que leur stationnement;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres requis se veut relativement complexe;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services EXP inc. a produit une offre de service pour les services d'ingénierie relatifs à cet appel d'offres comprenant la préparation des conditions générales et du bordereau de soumission, la visite des soumissionnaires, le support technique de bureau, la préparation des addendas si requis, l'analyse des soumissions, la rédaction d'une lettre de recommandation d'octroi de contrat ainsi que l'émission des plans et devis pour construction incluant les addendas, pour un montant de 5,500\$ plus les taxes applicables.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service complémentaire de la firme Les Services EXP inc. au montant de 5,500\$ plus les taxes applicables pour les services ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-03-095 : Demande au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour obtenir l'autorisation de s'entendre pour une période de 15 ans avec le Centre sportif Groupe DPJL**

CONSIDÉRANT que le CSRDPJL est un organisme à but non lucratif opérant un aréna qui dessert la population, entre autres, des municipalités suivantes : Municipalité de Napierville, Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, Municipalité de Saint-Valentin et Municipalité du Canton Hemmingford;

CONSIDÉRANT que certains équipements et infrastructures utilisés par CSRDPJL dans la fourniture de ses services nécessitent une mise à niveau ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de pacte financier entre les municipalités et le Centre Sportif a été présenté aux municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition des équipements et de leur installation sont assujetties à la conclusion d'une entente entre le CSRDPJL et la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que par des levées de fonds spécifiques, le CSRDPJL peut contribuer à raison d'environ 33 % du financement des projets ;

CONSIDÉRANT que les infrastructures offertes par le CSRDPJL sont grandement appréciées par la population locale et représente une pierre angulaire pour les loisirs de notre région ;

CONSIDÉRANT que les municipalités désirent s'entendent pour les prochains 15 ans avec le Centre Sportif Régional DPJL;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent déposer une demande auprès du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, telle que spécifiée dans l'article 14.1 du Code municipal, pour obtenir l'autorisation de s'entendre pour une période de 15 ans avec le Centre Sportif Groupe DPJL ;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont nommé monsieur James Langlois Lacroix, directeur général de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, pour coordonner l'envoi de la demande au Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire incluant une copie de l'entente signée par l'ensemble des municipalités ainsi qu'une copie conforme de chacune des résolutions relatif à cette demande ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De déposer une demande, telle que spécifiée dans l'article 14.1 du Code municipal, auprès du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire demandant l'autorisation de s'entendre avec le Centre Sportif Groupe DPJL pour une période de 15 ans concernant le financement des infrastructures de l'organisation tel que stipulé dans l'entente jointe à notre demande.

ADOPTÉE

**Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**

Intervention de : Aucune assistance

Je, soussignée, directrice générale adjointe, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Julie Archambault, dir. gén.adj.& sec.-trés.adj.

**Résolution #2016-03-096 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h36.

ADOPTÉE

---

JACQUES DÉLISLE  
MAIRE

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE